



CARTE D'IDENTITÉ PERISCOLAIRE CHANTRAINOISE

A DESTINATION DE TOUS LES ÉLÈVES

Pourquoi cette carte est-elle indispensable pour tous les élèves ?

Pour permettre :

- d'identifier rapidement l'enfant et ses responsables,
- de suivre les présences (entrée/sortie, repas, activités...),
- de centraliser la facturation et la gestion des services
- de contacter les parents, notamment en cas retard lors des heures de fin de classes
- d'inscrire les enfants aux différents services périscolaires en cas d'urgence ou situation imprévue (hors planification)

Création de la carte

- 1) Créer votre compte sur www.mairie-chantaine.fr – rubrique « mon espace »
- 2) Remplir **précisément** la fiche nominative de votre enfant : nom, prénom, tuteur légal, N° allocataire CAF, etc...
- 3) Scanner la photo d'identité de votre enfant (format jpeg)
- 4) Quand votre compte est validé, **pensez à créditer votre porte-monnaie.**
- 5) La carte vous sera remise gratuitement (ou à votre enfant) sous 8 jours maximum par les services périscolaires
- 6) En cas de perte, la 1^{ère} réédition est facturée 5€/carte.

Le paiement par PAYFIP et virement bancaire est privilégié.

Le logiciel est accessible depuis votre téléphone portable, votre P.C. ou votre tablette.